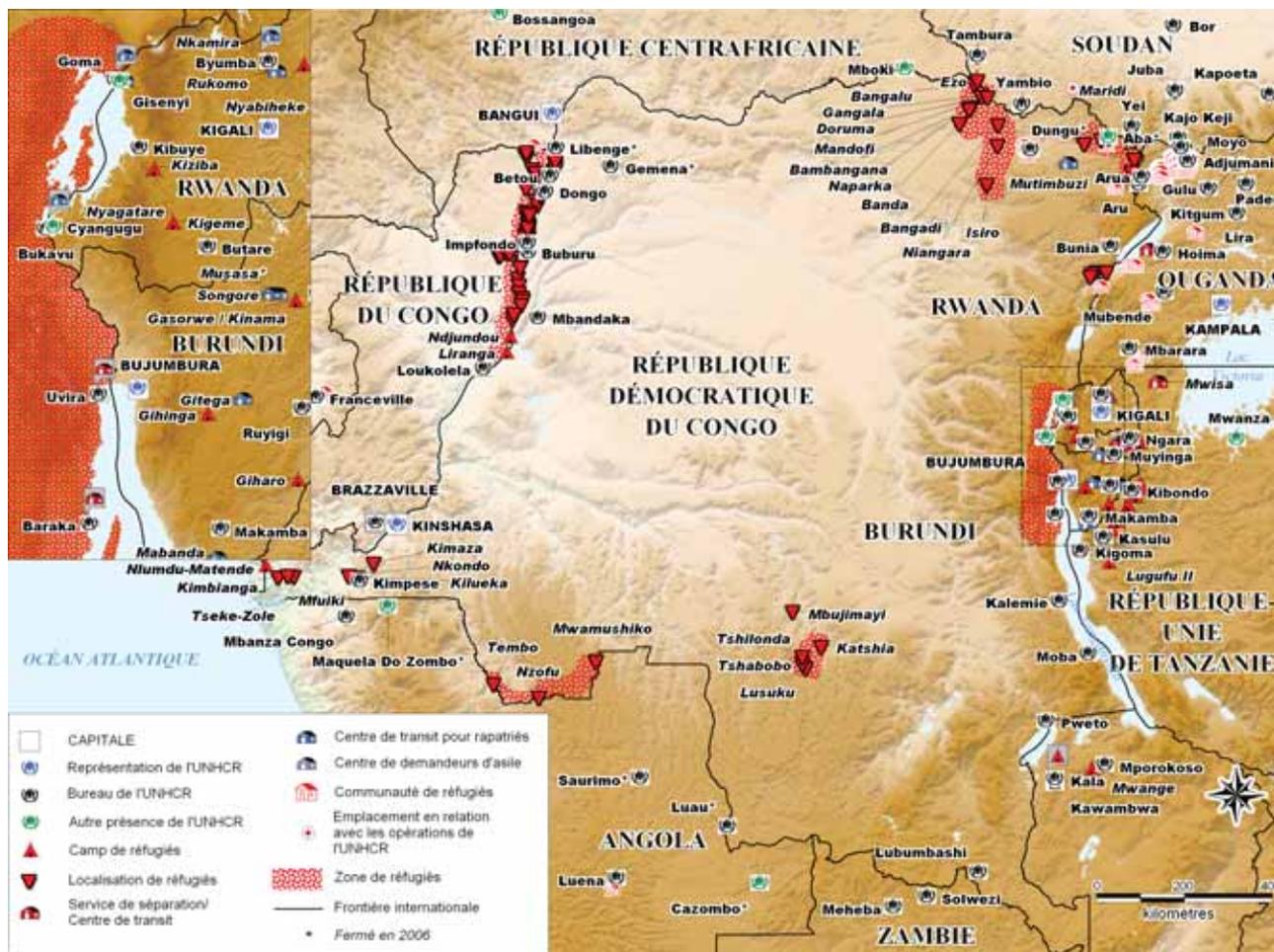


# République démocratique du Congo (RDC)



## Faits marquants

- L'UNHCR a organisé le rapatriement librement consenti de près de 14 000 réfugiés originaires de pays avoisinants.
- Le Haut Commissariat a accueilli quelque 29 000 réfugiés congolais de retour en RDC et leur a offert des colis de rapatriement pour leur permettre de prendre un nouveau départ dans la vie.
- L'assistance axée sur les communautés a profité aux rapatriés, aux déplacés et à la population autochtone ; elle a également permis aux rapatriés de bénéficier davantage de leurs droits sociaux et économiques.
- La sécurité des déplacés internes et des autres populations touchées par la guerre s'est améliorée dans certaines localités du fait des mesures prises par l'UNHCR et par d'autres membres du Secteur de la protection.

## Environnement opérationnel

En 2006, la République démocratique du Congo a commencé à émerger d'une longue crise. Des élections présidentielles et législatives ont été organisées avec succès et en décembre, l'investiture du président Joseph Kabila a marqué la fin de la période de transition. Toutefois, au premier semestre, les affrontements armés et la violence généralisée ont entraîné le déplacement interne de 88 000 personnes par mois en moyenne dans les régions situées à l'est du pays.

La situation s'est améliorée au deuxième semestre, grâce à des progrès sur le front politique, à la poursuite du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et à la reddition de chefs de groupes rebelles. Ces évolutions ont incité des réfugiés et un grand nombre de déplacés internes à regagner la province de l'Équateur et différentes régions situées à l'est du pays, à l'exception de la région de l'Ituri. Le nombre des déplacés internes - dont 95 pour cent vivent dans des communautés proches de leur village d'origine - est redescendu à 1,1 million, ce qui représente une diminution de 30 pour cent. Plus de 41 000 réfugiés sont également rentrés en RDC.

Cependant, les populations civiles ont continué de souffrir de combats sporadiques et d'atteintes aux droits de l'homme. La violence à l'encontre des femmes, la présence d'engins non explosés et de mines, l'absence de structures éducatives – conduisant à l'exploitation des enfants, aux abus, à la prostitution et à la délinquance – l'indigence des services médicaux et l'insuffisance de l'approvisionnement en eau figuraient parmi les problèmes qu'il leur fallait affronter quotidiennement ; les réfugiés rapatriés et les déplacés de retour étaient, de plus, en butte à des discriminations.

La pauvreté est un véritable fléau et 80 pour cent de la population vit avec moins de 10 dollars E.-U. par mois. L'indigence des services médicaux et éducatifs a produit des taux de mortalité maternelle et infantile catastrophiques ; pour la même raison, l'espérance de vie moyenne ne dépasse pas les 46 ans. Le taux moyen de scolarisation est de 50 pour cent.

## Réalisations et impact

### Objectifs principaux

Les objectifs de l'UNHCR en RDC étaient les suivants : faciliter le rapatriement et la réintégration des réfugiés congolais ; renforcer les capacités des institutions nationales et des organisations de la société civile concernées ; aider le Gouvernement à élaborer un cadre

pour la réintégration durable des rapatriés. Le Haut Commissariat entendait également faciliter le rapatriement des réfugiés angolais, burundais, soudanais et rwandais, tout en encourageant l'autosuffisance et l'intégration sur place de ceux d'entre eux qui ne pouvaient ou ne voulaient pas rentrer. L'UNHCR avait en outre pour objectif de sensibiliser les réfugiés et les rapatriés au problème de la violence sexuelle et sexiste, ainsi qu'à celui du VIH et du SIDA, et de réhabiliter l'environnement dans les zones touchées par la présence de populations réfugiées.

Le Comité permanent interorganisations ayant décidé d'appliquer l'approche sectorielle en RDC, l'UNHCR et la mission de maintien de la paix des Nations Unies, la MONUC, ont assumé conjointement la direction du Secteur de la protection au début de l'année 2006. Le Haut Commissariat a également codirigé le Secteur du relèvement précoce avec le PNUD. Ces mesures ont ajouté deux grands objectifs au programme de l'UNHCR. Le premier consistait à créer un environnement de protection favorable et à protéger les déplacés internes et les autres populations touchées de la violence et de l'exploitation, en menant des activités de défense de la cause, en s'employant à combler les lacunes de la protection de concert avec les autorités, les organisations humanitaires et les donateurs, et en appuyant la mise en place d'un cadre juridique pour traiter le problème du déplacement en RDC. Le deuxième objectif consistait à promouvoir et à faciliter la mise en place de solutions durables à la situation des déplacés internes en créant des conditions propices à leur retour et à leur réintégration.

### Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total	Nb personnes assistées par l'UNHCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Angola	132 300	2 200	52	46
	Rwanda	37 300	200	-	-
	Burundi	17 800	800	-	-
	Ouganda	13 900	-	53	55
	Soudan	6 200	1 900	48	41
	République du Congo	800	200	41	44
Réfugiés rapatriés	de République-Unie de Tanzanie	23 700	16 500	-	-
	de la République du Congo	10 000	10 000	-	-
	de la Zambie	4 700	-	-	-
	du Burundi	1 300	1 300	-	-
	du Soudan	900	800	-	-
	de la République centrafricaine	700	700	-	-
Déplacés internes <sup>1</sup>		1 075 300	1 075 300	-	-
Déplacés de retour <sup>1</sup>		490 000	490 000	-	-
<b>Total</b>		<b>1 814 900</b>	<b>1 599 900</b>		

<sup>1</sup> En ce qui concerne les déplacés internes et les déplacés de retour assistés par l'UNHCR, les chiffres comprennent toutes les personnes qui ont bénéficié des activités de protection menées par le Secteur de protection, qui était co-présidé par le Haut Commissariat.

## Protection et solutions

En sa qualité de responsable du Secteur de la protection, l'UNHCR a institué un groupe de travail sur la protection à l'échelon national et des groupes de protection subsidiaires dans les sept grandes régions accueillant des déplacés internes. L'amélioration de la coordination entre les acteurs humanitaires et la composante militaire de la MONUC a permis d'accorder une attention accrue aux violations des droits de l'homme perpétrées par des groupes armés et par l'armée et a abouti à des mesures qui ont amélioré la sécurité des déplacés internes et des autres personnes touchées par le conflit. Au nombre de ces mesures, citons les déploiements ciblés de contingents de la MONUC pour protéger les civils, la création de zones sécurisées et l'identification, suivie du limogeage, des officiers accusés d'atteintes aux droits de l'homme. Des évaluations conjointes et des activités de planification stratégique ont aidé à faire face à la nécessité de promouvoir la réconciliation ethnique, de gérer les litiges relatifs aux maisons, aux terres et aux biens et de consolider le système judiciaire.

L'UNHCR a facilité le rapatriement librement consenti de près de 14 000 réfugiés dans leurs pays. Le Haut Commissariat a veillé à ce que les réfugiés soient informés de la situation qui régnait dans leurs régions d'origine et de l'aide dont ils disposeraient au moyen d'émissions radiodiffusées et de visites de repérage. Avant les retours, l'UNHCR a enregistré les candidats au rapatriement et leur a délivré des documents, a organisé des visites médicales et s'est concerté avec les pays d'origine afin d'assurer la prise en charge des personnes qui avaient des besoins particuliers. L'Organisation a également assuré le transport des rapatriés jusqu'aux structures d'accueil dans les pays d'origine. Comme les réfugiés étaient dispersés dans différentes provinces et dans des zones d'installation isolées, l'UNHCR a créé des lieux de rassemblement et ouvert des centres de transit ; les rapatriés ont été transportés par camion, par bus et au moyen d'avions spécialement affrétés.

Dans le même temps, plus de 41 000 Congolais réfugiés dans des pays avoisinants ont regagné la RDC, en se dirigeant principalement vers les provinces de l'Équateur, du Sud-Kivu et du Katanga. Environ 29 000 d'entre eux ont bénéficié de l'assistance du Haut Commissariat pendant leur voyage. De nouveaux accords tripartites ont été négociés et conclus avec le Soudan et la Zambie, tandis que l'UNHCR et le Burundi s'entendaient sur un projet d'accord. Tout au long du processus, le Haut Commissariat a évalué la situation qui régnait dans les zones de retour. À leur arrivée en RDC, les rapatriés ont été enregistrés et ont reçu un colis composé de vivres, d'articles domestiques et d'intrants agricoles. Ils ont ensuite été transportés dans leurs villages d'origine, où ils ont bénéficié d'une aide à la réintégration axée sur la communauté. L'UNHCR a également surveillé la situation des rapatriés après leur retour.

## Activités et assistance

**Abris et infrastructures :** l'UNHCR a construit 650 maisons pour des familles extrêmement vulnérables. Dans la province de l'Équateur, le Haut Commissariat a remis en

état plus de 100 km de routes principales et construit une école, ainsi qu'un service de maternité. Au Sud-Kivu, il a réhabilité le port de Mushimbakye, ainsi qu'un hôpital, un dispensaire et six postes de santé. Pour préparer le rapatriement des Congolais réfugiés en Zambie, l'Organisation a réparé trois ponts et remis en état dix kilomètres de chaussée sur la route Moba-Mwanza, au Katanga. Elle a également construit un atelier à Pweto et quatre centres de transit à Pweto, Pepa et Moba.

**Activités génératrices de revenus :** plus de 5 000 familles ont bénéficié de projets menés dans ce secteur. Au Sud-Kivu, 3 200 rapatriés ont été formés à différentes techniques ; parallèlement, des outils et du matériel ont été distribués à plus de 4 300 individus exerçant les professions de coiffeur, de charpentier-menuisier, de maçon, de cordonnier, de réparateur de bicyclettes et de réparateur de radios. Soixante groupes, comprenant de personnes qui avaient des besoins particuliers, ont bénéficié de microcrédits. Tous les prêts ont été intégralement remboursés.

**Appui opérationnel (aux partenaires) :** pour garantir une gestion efficace des opérations, l'Organisation a défrayé ses partenaires d'exécution d'une partie de leurs dépenses administratives. Elle a également organisé des audits des comptes de ses partenaires d'exécution.

**Assainissement :** les centres de transit ont été nettoyés et régulièrement désinfectés ; ils étaient tous équipés de latrines, zones de bain et fosses à déchets nécessaires. Les rapatriés accueillis dans les centres ont été sensibilisés aux questions d'hygiène.

**Assistance juridique :** des équipes de suivi de la protection ont évalué la situation des déplacés internes, ainsi que celle des rapatriés (précédemment réfugiés à l'étranger ou déplacés à l'intérieur du pays) et ont négocié au besoin des solutions avec les autorités locales, l'armée ou les communautés locales. L'UNHCR est également intervenu en faveur de déplacés ou de rapatriés individuels pour différentes questions, ayant notamment traité à l'intégration d'ex-employés de l'État dans la fonction publique, aux placements en détention illégaux, aux litiges fonciers et immobiliers, ainsi qu'à la violence sexuelle et sexiste. L'UNHCR a veillé à ce que les rapatriés soient enregistrés et munis de papiers appropriés.

Des programmes de sensibilisation aux dangers des mines ont été organisés dans les centres de transit. Dans la province de l'Équateur, les rapatriés ont appris à reconnaître les mines et les autres engins non explosés et ont été formés au déminage. Des séances de formation sur différents sujets, tels que les droits de l'homme, le déplacement interne, les rapatriés, le droit de la propriété et la violence sexuelle et sexiste ont été organisées à l'intention des autorités locales, des fonctionnaires de police, des magistrats et des membres des services d'immigration. L'UNHCR a également appuyé les efforts locaux pour combattre la violence sexuelle et sexiste et pour promouvoir le règlement pacifique des litiges fonciers et immobiliers. En conséquence, 95 pour cent des litiges de cette nature ont été réglés hors des tribunaux.



UNHCR/S. Schulman

Reconstruire sa vie dans son pays retrouvé. Rapatriés congolais à Baraka, au Sud- Kivu.

Dans le cadre du rapatriement des Rwandais, l'UNHCR a passé un contrat avec des agences de sécurité et avec les forces de police pour garantir la sécurité dans les centres de transit. Les autorités locales et des gardes civils ont assuré la protection dans les lieux de rassemblement.

**Besoins domestiques :** tous les réfugiés qui regagnaient leur pays ont reçu des colis comprenant des bâches en plastique, des ustensiles de cuisine, des couvertures, des moustiquaires, des seaux, de jerrycans et du savon, ainsi que des cordes, des pioches, des pelles et des clous. Les femmes et les jeunes filles ont reçu des protections périodiques, tandis que des nécessaires pour bébés étaient distribués pour les nouveau-nés. L'UNHCR a distribué des colis de secours contenant des vêtements, des bâches en plastique et des matériaux de construction à 2 200 ménages déplacés qui avaient regagné leur localité d'origine et qui avaient des besoins particuliers, en complément des articles distribués par l'UNICEF. À Bunia, le Haut Commissariat a fourni des vêtements à 50 000 déplacés internes hébergés dans les camps de Gety et de Kagabe.

**Eau :** le Haut Commissariat a veillé à ce que les résidents des centres de transit bénéficient d'au moins 20 litres d'eau par personne et par jour. Dans la province de l'Équateur, il a installé des pompes manuelles dans six écoles ; il a également creusé des puits et monté des pompes dans les principales zones de destination des rapatriés.

**Éducation :** l'UNHCR a distribué des uniformes, du matériel scolaire et des kits de l'UNICEF à plus de 15 500 élèves dans les principaux villages de retour.

Environ 300 écoles et un millier d'enseignants ont reçu des supports pédagogiques et du mobilier et le Haut Commissariat a aidé plus de 850 élèves à régler leurs frais d'inscription aux examens nationaux. Bien qu'une réduction des frais de scolarité ait été obtenue en échange de l'aide dispensée par l'UNHCR aux établissements, les rapatriés avaient des difficultés à s'en acquitter, ce qui constituait toujours un frein important à l'éducation. Par ailleurs, 550 enfants réfugiés résidant dans des agglomérations ont reçu des bourses d'études. Afin d'appuyer l'intégration sur place des réfugiés angolais, l'Organisation a réhabilité et équipé trois écoles.

**Production vivrière :** environ 70 pour cent des rapatriés accueillis dans des centres de transit se sont vu distribuer des semences, des outils et des équipements de pêche offerts par la FAO. Vingt-trois éducateurs agricoles ont été formés. Quatre-vingt-cinq groupes formés de rapatriés et de membres de la population locale (soit 1 700 personnes) ont reçu 465 chèvres au Sud-Kivu.

**Santé et nutrition :** l'UNHCR a distribué des équipements et des médicaments à 20 institutions de santé, dont trois hôpitaux, desservant 5 millions de personnes. En outre, des équipes de sensibilisation aux dangers du VIH et du SIDA ont opéré dans des zones de retour, dans des écoles, dans des camps militaires, sur des plages et dans d'autres endroits à risque.

**Services communautaires :** l'UNHCR a examiné les candidats au rapatriement afin de recenser les réfugiés qui avaient des besoins particuliers. Ces individus ont bénéficié de soins spécifiques pendant le rapatriement et un

mécanisme de transfert a été mis en place afin de garantir le suivi dans le pays d'arrivée. Toutes les victimes connues de violences sexuelles et sexistes ont bénéficié d'une assistance juridique, médicale et psychosociale. Dans la province de l'Équateur, tous les individus s'étant rendus coupables de violences sexuelles ont été traduits en justice. Les mineurs non accompagnés qui regagnaient seuls leur pays ou les mineurs qui avaient été abandonnés par leur famille d'accueil lors du rapatriement ont été placés dans un centre de transit spécial en attendant d'être confiés à des parents nourriciers ou rendus à leur famille. Le CICR a contribué aux activités de recherche des proches et la plupart des enfants ont été rendus à leur famille.

**Sylviculture :** des commissions de sauvegarde de l'environnement ont été créées dans les principaux villages de retour des provinces de l'Équateur et du Sud-Kivu, où deux séminaires sur l'environnement et les normes relatives à l'eau ont été organisés et de jeunes plants distribués. Des commissions analogues ont également été formées dans des villages du Bas-Congo où des réfugiés angolais se sont installés, et 103 hectares ont été reboisés. Au moins 55 pour cent de la population a participé aux campagnes de protection de l'environnement organisées dans ces villages.

**Transport et logistique :** les rapatriés congolais ont été transportés, à bord de camions et de véhicules légers, des centres de transit situés à proximité de la frontière jusqu'à leurs lieux de destination. L'UNHCR a réglé le prix des billets d'avion des rapatriés lorsque c'était nécessaire. Il a également assuré le transport des réfugiés qui regagnaient le Soudan, l'Angola et le Burundi. Le parc de véhicules a été entretenu par des ateliers équipés de pièces de rechange et de dépôts de carburant ; 70 pour cent des véhicules ont été opérationnels tout au long de l'année. Le Haut Commissariat a géré des entrepôts d'articles alimentaires et non alimentaires, avec un niveau minimum de pertes.

**Vivres :** les réfugiés qui rentraient dans leur pays ont reçu trois repas chauds par jour dans les haltes d'étape et dans les centres de transit. L'UNHCR a acheté quelques vivres pour compléter la ration alimentaire du PAM et pour les distribuer pendant le voyage de retour. Le Haut Commissariat a également distribué une ration alimentaire de trois mois, fournie par le PAM, à tous les rapatriés.

## Contraintes

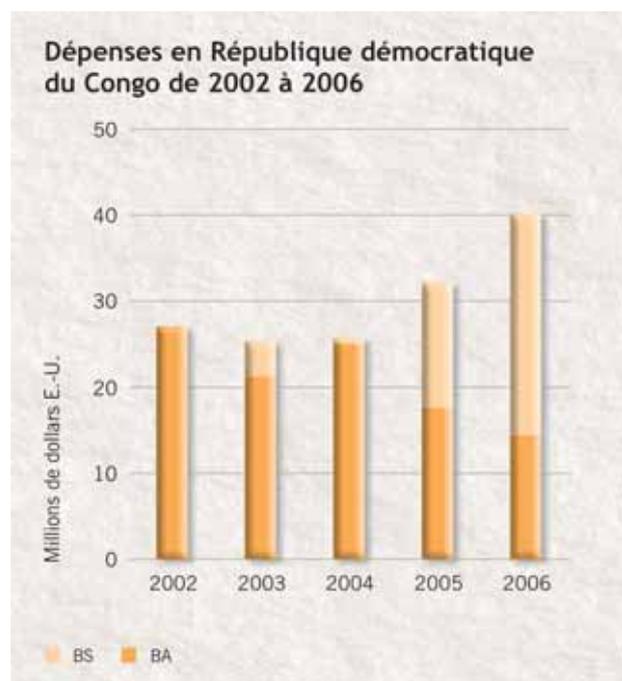
L'octroi de la protection et l'acheminement de l'aide ont été entravés par l'insécurité et des difficultés logistiques. Tous les bureaux extérieurs sont implantés dans des secteurs où les déplacements font l'objet de restrictions et de mesures de sécurité très strictes. Bon nombre de collaborateurs de l'UNHCR s'accommodent de conditions de vie et de travail difficiles, dans des lieux d'affectation isolés où les structures médicales – lorsqu'elles existent – sont inadéquates. Quarante collaborateurs ont dû être évacués pour des raisons médicales en 2006. En conséquence, l'UNHCR a eu des difficultés à trouver des agents qui acceptent de travailler dans ces secteurs. Qui plus est, de mars à août, la

navigation est presque impossible sur l'Oubangui, ce qui ralentit les rapatriements et les activités d'assistance dans la province de l'Équateur. Au Sud-Kivu, un glissement de terrain a obligé le Haut Commissariat à suspendre les rapatriements en direction de cette région pendant une partie de l'année. Les opérations en RDC se ressentent également de l'absence quasi-totale de réseau routier.

## Informations financières

Le caractère imprévisible des financements et l'arrivée tardive des contributions ont nui aux opérations. En raison des déficits, le programme en faveur des rapatriés a été exécuté par à-coups, à mesure que les ressources étaient mises à disposition. Pendant la plus grande partie de l'année, l'UNHCR a fonctionné avec un budget très limité, qui suffisait à peine à financer le mouvement de retour et les colis de rapatriement et ne laissait quasiment rien pour l'aide à la réintégration. Le Haut Commissariat a certes reçu davantage de fonds au troisième et quatrième trimestre mais les partenaires d'exécution n'ont pas pu accroître leur capacité dans des délais aussi brefs. L'affectation très précise des fonds a également posé un problème, puisqu'elle a empêché l'Organisation d'intervenir avec la souplesse requise.

Le budget-programme annuel pour la RDC a atteint son maximum en 2003, en raison de l'opération de rapatriement à grande échelle des réfugiés angolais. Par la suite, les dépenses ont progressivement diminué, à mesure que les opérations de rapatriement devenaient plus modestes et que les camps de réfugiés étaient fermés. En revanche, le budget supplémentaire est en hausse depuis deux ans. Ceci s'explique par le développement du programme de réintégration et par l'ajout, en 2006, de programmes de rapatriement des réfugiés soudanais et de protection et d'assistance en faveur des déplacés internes.



## Organisation et mise en œuvre

### Gestion

L'UNHCR disposait de 15 bureaux : le bureau de la délégation à Kinshasa, trois bureaux dans la province de l'Équateur (Mbandaka, Dongo et Buburu), un bureau au Bas-Congo (Kimpese), deux bureaux dans la Province Orientale (Aru, Bunia), un bureau à Goma au Nord-Kivu, trois bureaux au Sud-Kivu (Bukavu, Uvira et Baraka) et quatre bureaux au Katanga (Lubumbashi, Kalemie, Moba et Pweto). Dans la province de l'Équateur, deux bureaux ont été fermés au début de l'année 2006. L'effectif était composé de 289 personnes (69 fonctionnaires internationaux, dont 21 Volontaires des Nations Unies, et 220 collaborateurs nationaux).

### Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR a pris part à différents forums d'échange d'informations et de planification constitués à l'initiative du Coordonnateur de l'action humanitaire, à savoir le Groupe d'action humanitaire, qui se consacrait principalement à la sensibilisation et à la mobilisation, l'Équipe de gestion des programmes, également dirigée par le Coordonnateur de l'action humanitaire, l'Équipe de gestion de la sécurité et l'Équipe de gestion des opérations. Le Haut Commissariat a également participé aux réunions de certains Secteurs, tant à Kinshasa que dans les provinces, et codirigé les Secteurs de protection et de relèvement précoce. Enfin, il a contribué à l'élaboration du Plan d'action pour la réduction de la pauvreté dans le pays, tout en participant activement au Plan d'action humanitaire.

## Évaluation générale

La recherche de solutions durables à la situation des populations réfugiées en RDC et des rapatriés a produit des résultats notables, en dépit de la complexité des opérations, vivant à protéger et à assister des réfugiés originaires de sept pays avoisinants, ainsi qu'à faciliter le rapatriement et la réintégration des réfugiés congolais dans quatre provinces. Le Haut Commissariat a en outre assumé la direction des Secteurs de protection et de relèvement précoce, tout en intervenant dans un pays immense où les difficultés logistiques sont considérables et la sécurité, précaire. Il lui faudra néanmoins se doter de moyens plus solides pour évaluer l'impact de ses activités sur les populations de retour et sur les déplacés internes, et améliorer la coordination avec les pays limitrophes dans le cadre des rapatriements.

Partenaires
Partenaires d'exécution
Organismes gouvernementaux : Commission nationale pour les réfugiés, Gouvernorat du Nord-Kivu.
ONG : Action Humanitaire en Afrique, Actions et Interventions pour le Développement et l'Encadrement Social, <i>Agency for Technical Cooperation and Development</i> , Association pour le développement social et la sauvegarde de l'environnement, Atlas Logistique, Caritas Katanga, Comité de développement intégré, <i>Danish Church Aid</i> , Regroupement des institutions du système de financement décentralisé du Congo, <i>Search for Common Ground</i> , Services de secours catholique.
Autres : <i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i> .
Partenaires opérationnels
Organismes gouvernementaux : Direction des services de police, ministère de la Condition féminine et des Affaires sociales, ministère de la Défense, ministère des Droits humains.
Autres : CICR, FAO, HCDH, OCHA, OIT, PAM, PNUD, UNICEF, UNESCO.

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)					
	Budget final <sup>1</sup>	Revenu issu des contributions <sup>2</sup>	Autres fonds disponibles <sup>3</sup>	Total fonds disponibles	Total des dépenses
BA	22 276 400	8 441 601	6 732 900	15 174 502	14 389 221
BS - RDC <sup>4</sup>	54 545 729	18 820 097	5 946 997	24 767 094	17 188 892
BS - Sud-Soudan <sup>5</sup>	856 344	0	692 115	692 115	692 115
BS - déplacés internes <sup>6</sup>	13 745 094	10 409 129	(728 640)	9 680 489	7 936 687
Total	91 423 567	37 670 827	12 643 373	50 314 201	40 206 915

<sup>1</sup> Les Budgets supplémentaires n'incluent pas un prélèvement de 7 pour cent, opéré sur les contributions pour couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

<sup>2</sup> Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

<sup>3</sup> Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

<sup>4</sup> Les montants reportés ici s'appliquent au programme de rapatriement et de réintégration des réfugiés congolais en République démocratique du Congo.

<sup>5</sup> Les montants reportés ici s'appliquent au programme de rapatriement et de réintégration des réfugiés soudanais au Sud-Soudan.

<sup>6</sup> Les montants reportés ici s'appliquent à l'opération en faveur des déplacés internes.

Rapport financier (dollars E.-U.)				
Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	5 290 710	5 796 567	11 087 278	0
Abris et infrastructures	92 139	465 184	557 323	452 888
Activités génératrices de revenus	38 786	172 346	211 132	218 575
Appui opérationnel (aux partenaires)	545 732	2 099 882	2 645 614	848 453
Assainissement	1 365	265	1 630	2 893
Assistance juridique	328 227	2 338 908	2 667 135	192 971
Besoins domestiques	286 637	4 655 609	4 942 246	4 037
Bétail	0	27 822	27 822	42 275
Eau	7 561	32 398	39 959	4 977
Éducation	164 689	249 152	413 840	241 042
Production vivrière	17 240	69 345	86 585	7 070
Santé et nutrition	409 328	1 004 072	1 413 400	240 678
Services communautaires	210 101	704 275	914 377	425 870
Sylviculture	48 703	40 398	89 101	26 710
Transport et logistique	1 207 645	2 405 312	3 612 957	904 587
Vivres	8 222	32 435	40 657	2 990
Versements aux partenaires d'exécution	1 225 988	5 424 506	6 650 494	(3 616 016)
Sous-total opérationnel	9 883 072	25 518 477	35 401 549	0
Appui au programme	4 506 149	299 217	4 805 366	0
Total des dépenses	14 389 221	25 817 694	40 206 915	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(204 287)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paievements effectués	3 311 224	11 763 617	15 074 840	
Rapports reçus	(2 085 236)	(6 339 111)	(8 424 347)	
Solde	1 225 988	5 424 506	6 650 494	
Rapport des années précédentes				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 <sup>er</sup> janvier				3 888 406
Rapports reçus				(3 616 016)
Remboursés à l'UNHCR				(201 656)
Ajustements				(15 442)
Solde				55 292